



La Gazette du Village

Le bulletin d'information de la commune d'Englos

Mars 2024



L'EDITO

MARTINE SIMON MAIRE

Chères Englosiennes, chers Englosiens,

Le recensement est à ce jour terminé; le nombre d'habitants ne sera pas pour autant dévoilé tout de suite ! Je vous remercie pour l'accueil que vous avez réservé à notre agent recenseur!

J'espère que vous avez pu profiter de ces différentes animations durant cette période hivernale qui est toujours trop longue.

Habiter notre village, c'est surtout avoir une qualité de vie. Le respect de l'environnement est l'affaire de tous. Pensons aux enfants qui, avec les beaux jours vont retrouver les espaces publics et qui doivent pouvoir en profiter.

Merci pour votre contribution à la collecte du verre, au respect du tri sélectif et au maintien de la propreté.

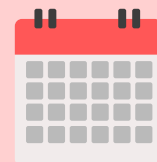
Merci aux Englosiennes présentes à mes côtés lors de la représentation théâtrale donnée à l'occasion de la Journée des droits des femmes le 8 mars. Encore bravo à la compagnie le Grand Boucan !

Cette année 2024 sera marquée par les élections européennes qui auront lieu le dimanche 9 juin ; n'oubliez pas que voter est un devoir civique. Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant le 1er mai.

Bientôt le printemps avec ses journées plus longues et avec le plaisir de se rencontrer plus souvent dans le village.

Prenez soin de vous
Martine Simon

Agenda



- | | | |
|---|--|--|
| Mars : <ul style="list-style-type: none">• Jeudi 28 : Conseil municipal | | |
| Avril : <ul style="list-style-type: none">• Mardi 2 : chasse aux oeufs de Pâques à l'école Maud Fontenoy• Vendredi 5 : Carnaval de l'école organisé par l'Association des parents d'élèves.• Dimanche 7 : Parcours du cœur organisé avec Ennetières-en-Weppes et Escobeques (informations à venir dans vos boîtes aux lettres).• Vendredi 12 : Théâtre pour les aînés (une invitation vous sera envoyée par courrier).• Samedi 13 : Troc de plantes.• Du 22 au 3 mai : Centre aéré. | | |
| Mai : <ul style="list-style-type: none">• Mercredi 8 : Cérémonie de la victoire de 39-45. | | |
| Juin : <ul style="list-style-type: none">• Vendredi 21 : Fête de la musique.• Samedi 22 : Fête de l'école.• Dimanche 23 : Vide-greniers. | | |

LA VIE DU VILLAGE

PAR LES COMMISSIONS D'EDDY CASTERMAN ET DE FRANCK MORTIER



Élection des membres du Conseil municipal des jeunes

Les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 élaient le 10 novembre dernier les membres du Conseil municipal des jeunes. Les candidats ont présenté leurs programmes. Des échanges sur le rôle des institutions ont eu lieu en classe et avec les élus municipaux. Les élèves sont venus à la Mairie avec leur carte d'électeur et leur pièce d'identité qu'ils avaient confectionnés au préalable. Ils ont désigné leurs représentants par un vote. Une bonne occasion d'initier chez eux le goût de la citoyenneté et le respect des valeurs démocratiques. Marion, Amaury, Victor, Alice, Chloé et Camille ont ainsi été désignés par leurs camarades et porteront jusqu'à l'année prochaine la voix des jeunes dans notre village. Bravo à eux !

Cérémonie du 11 novembre

Les jeunes élus ont participé dès le lendemain de leur élection à la cérémonie du 11 novembre par la lecture de textes historiques en mémoire de nos soldats morts pendant la Grande guerre. Notons la participation à cette cérémonie de Melle Tess Delrue en Service National Universel.



Concert de Noël

Superbe concert de Noël cette année à Englos ! Au programme, un groupe de chanteurs Gospel et un magnifique jeu de lumière qui a sublimé l'église Sainte Marie-Madeleine. De nombreuses personnes étaient présentes.



Nos jeunes Englosiens ont du talent !

Les enfants de l'Allée des Bruyères ont profité de la neige pour voyager au pays des Inuites sans quitter Englos.

Équipe motivée et parfaitement organisée, ils ont construit un igloo de plus de 2 mètres de hauteur qui leur a valu une mise à l'honneur dans les pages de la Voix du Nord.

La relève des bâtisseurs est assurée!



Voeux de la Municipalité à l'Espace Kalimera

Vous étiez nombreux à assister cette année aux voeux de Mme le Maire dont le discours mettait l'accent sur toutes les actions entreprises en 2023 afin d'assurer le bien être des habitants ainsi que la qualité de vie dans notre joli village. Une belle occasion de se retrouver et de commencer l'année ensemble dans la convivialité.



De beaux et bons colis pour nos aînés

Ce sont plus de 110 aînés qui ont pu profiter cette année d'un joli colis confectionné avec amour et gourmandise par la commission intergénérationnelle

La catégorie régionale pour nos joueurs de Tennis de Table !



Crée en 1984, l'association du Tennis de Table d'Englos (TT Englos) compte aujourd'hui 18 licenciés répartis dans 4 équipes.

Trois équipes dans le championnat départemental (D3 et D2) et pour la 1ère fois depuis la création du club, une équipe en championnat régional (R4) !

Nos entrainements ont lieux tous les mercredis dans la salle Kalimera à partir de 18h et sont ouverts à toutes et tous pour un essai.

A la recherche de sponsor pour s'équiper en nouveau matériel, n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez associer votre entreprise à notre projet de développement du club (achat de nouvelles tables, de nouvelles séparations et équipements divers).

Informations utiles :

Entrainements : le mercredi à partir de 18h30

Compétition : Environ 1 dimanche sur 2

Localisation : Espace Kalimera

Contact : ttenglos@gmail.com



L'ENVIRONNEMENT DU VILLAGE

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Labels des villes et villages citoyens

- Une vingtaine de réunions préparatoires et une réunion en visio conférence avec le jury de cette association nationale ont abouti à labélliser la commune d'Englos VILLE CITOYENNE.

Jardins partagés

- Petit rappel de la gazette 2023, les jardins ont un grand succès.
- Début 2024, nous avons agrandi le nombre de parcelles qui passeront de 12 à 16.
- Si vous êtes intéressés, envoyez une demande par téléphone au 03.20.50.43.73 ou par courriel mairie@englos.fr

Cour d'école

- Le 7 décembre 2023 fut une journée "plantation" de 700 vivaces avec l'équipe enseignante, les élèves, les animateurs de la MEL et les membres de la commission environnement
- Le 18 janvier 2024, une nouvelle expérience a eu lieu avec les mêmes acteurs pour la plantation d'arbustes dans le nouvel espace végétalisé qui devient ainsi la deuxième cour d'école.

Troc de plantes

- Dates à retenir : le 13 avril et le 12 octobre 2024 après-midi dans l'espace vert de la mairie.

Retour des moutons

- Courant avril 2024, ils seront enfin de retour pour le plaisir des enfants et des parents.





La matinée des portes ouvertes

Le samedi 27 janvier 2024 a eu lieu la matinée Portes Ouvertes de notre école. La journée était ensoleillée.

Cet événement a nécessité un peu de préparation avant de vous dévoiler les coulisses...

Pour montrer ce que nous faisons dans notre école et nos projets, nous avons préparé des affiches avec des photos de nos actions et aussi des petits textes explicatifs.

Les élèves des autres classes ont aussi réalisé des travaux qui ont été exposés dans les classes, les couloirs ou la salle d'arts plastiques.

Lors des portes ouvertes, certains élèves de CM, Alice, Lilou et Marion ont accueilli les visiteurs. Elles ont eu l'occasion de présenter notre école et ses espaces tout en répondant aux questions.

Ainsi, les nouvelles familles ont pu rencontrer tous les professeurs, le personnel et les élus de la commune.

Dans chaque classe, des jeux et des ateliers étaient installés pour accueillir les enfants.

Miss Denglos, notre « english teacher » avait aussi aménagé un espace avec plusieurs jeux anglais. Elle avait cuisiné des spécialités anglaises : des scones et de la jelly.

L'APE avait également préparé du café, du chocolat chaud et des gâteaux pour nous régaler...

Les élus de la commune ont participé à la présentation des espaces. Ils nous ont aidés à montrer la cantine, la salle et les terrains de sports (tennis, football, city stade...).

Nous étions très heureux de partager la vie de notre école, en espérant vous retrouver à la rentrée prochaine !



Interview

De nombreux projets environnementaux fleuriront prochainement dans la commune

La classe de CE2 CM1 CM2 a interviewé les élus le jeudi 11 janvier 2024 pour en savoir plus... Les élèves ont rencontré madame Simon, maire du village et monsieur Delaval, adjoint chargé de la commission environnement qui ont pris le temps de répondre à leurs questions.

Tous les projets qui voient le jour en espaces verts sont issus du travail de la commission environnement. Monsieur Delaval nous a expliqué que c'est un travail d'équipe : « Les conseillers municipaux amènent leurs idées et leurs compétences dans le domaine. Elles sont complétées et réalisées sur le terrain par les jardiniers de la commune ». L'investissement de monsieur Delaval pour sa commune est perceptible. Il est adjoint de la commune depuis 1995 et il prend en charge la commission environnement en 2008. Il nous a dévoilé son secret : « Comme Obélix, je suis « tombé » dans les jardins depuis mon plus jeune âge. J'aime fleurir et embellir ma commune. Je souhaite que le village soit propre et bien entretenu. »



Les projets environnementaux développés ont pour vocation à rendre le village attractif et y développer la nature tout en protégeant les habitants de la pollution sonore et des gaz d'échappement. Ils permettent aussi de protéger les êtres vivants présents sur le territoire et enrichir la biodiversité en espérant voir revenir des espèces disparues comme le « Rhinocéros », le fabuleux insecte.



Madame Le Maire a exposé la nécessité de garder une cohérence : « On souhaite également un développement harmonieux avec un décor naturel, des plantes adaptées à notre territoire et au climat. On a surtout la volonté de préserver un village champêtre ». Monsieur Delaval a présenté son organisation et ses objectifs : « Avec ma commission, on cherche à avoir un fleurissement varié, permanent composé de plantes vivaces. On fait en sorte que ce soit raisonné et peu gourmand en eau. »

Grâce à ces aménagements, la commune est labellisée « Village fleuri ». La première fleur a été obtenue en 2003, puis la deuxième fleur a été attribuée en 2004. Depuis 2010, le village d'Englos a 3 fleurs. Actuellement, Le village postule pour l'obtention de la quatrième fleur. Il est prévu que le jury régional passe en 2025. Concernant la labellisation du village fleuri, Monsieur Delaval nous a donné des précisions : « Il y a un cahier des charges précis à respecter avec des grilles ». Il a d'ailleurs mentionné : « L'ensemble du projet doit aussi être cohérent dans tout le village : embellissement, trottoirs, cimetière enherbé... ». Aussi, madame Simon a révélé : « Le jury est très attentif aux détails. Leurs conseils de fleurissement sont toujours intéressants pour améliorer l'existant. Mais, la plus grande reconnaissance reste celle des habitants. »



Concernant le projet « coin de nature en ville » financé par la Métropole Européenne de Lille, les élus nous ont appris que le projet a été présenté en conseil municipal et validé par une convention qui a été signée. Il concerne le village et sera en partie réalisé par les élèves de notre école pour les plantations. Le programme comprend notamment un projet d'aménagement de la cour d'école prévu au printemps prochain pour agrandir les espaces récréatifs. Madame Le Maire nous a exposé l'intérêt de ces espaces : « Avec le réchauffement climatique, il est intéressant de créer des espaces ombragés avec des arbres fruitiers. Et, je vous propose de réfléchir aux idées possibles pour cet espace dans le cadre du conseil municipal des jeunes. » Monsieur Delaval nous a présenté les autres espaces prévus : « Une mare pédagogique a été creusée. Les eaux de pluie récupérées du chalet alimenteront le bassin en eau. L'espace sera sécurisé par une ganivelle. » Des animaux et des végétaux vivront prochainement dans et autour de la mare. Un nouveau sujet d'étude qui nous fera apprendre et grandir...



INFORMATIONS MUNICIPALES

Inscriptions sur les listes électorales

Les élections européennes auront lieu le 9 juin prochain.

Pensez à vous inscrire dès à présent sur les listes électorales principale / européenne / communale.

Comment faire ?

Il suffit de compléter votre demande d'inscription muni d'un justificatif de domicile récent à votre nom et de votre pièce d'identité en cours de validité :

- En ligne sur service-public.fr (de préférence)
- En mairie

Le recensement militaire, j'ai 16 ans en 2024 !

La Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.) est obligatoire pour tous les jeunes français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Pourquoi ? pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique

A quel endroit :

- En Mairie muni de votre carte d'identité et du livret de famille de vos parents
- En téléchargeant l'application JDC sur mon mobile

Inscriptions à l'école Maud Fontenoy – Année scolaire 2024 – 2025

Les préinscriptions à l'école Maud Fontenoy pour la rentrée scolaire 2024-2025 sont ouvertes pour les maternelles et les nouveaux arrivants.

Avant toute démarche vers l'école, l'inscription doit être faite en Mairie obligatoirement pour le 12 avril 2024.

La commission scolaire se réunira le 15 avril afin de valider les inscriptions en fonction du nombre de places disponibles.

A noter, si votre enfant fréquentait déjà l'école Maud Fontenoy l'année précédente, la réinscription n'est pas nécessaire.

Accueil de Loisirs - vacances scolaires de printemps

Les Communes d'Englos et d'Ennetières-en-Weppes avec Rigolo comme la Vie proposent aux enfants propres et scolarisés, âgés de 3 à 14 ans, un accueil de loisirs pour les vacances de printemps au 22 avril au 3 mai 2024 à l'Espace Kalimera 26 rue Paul Procureur à Englos.

Garderie : possible dès 07h30 et jusque 18h30

Inscriptions sur le Portail Familles : <https://rclvloisirs.portail-familles.app> du 18 mars (09h00) au 31 mars (23h59)

Les Services et Démarches de la M.E.L.

Afin de simplifier vos démarches, la Métropole Européenne de Lille a mis en place un portail des services et démarches en ligne.

Il suffit de vous inscrire sur : mesdemarches.lillemetropole.fr

Urbanisme

Le G.N.A.U. – Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme dédié au dépôt de vos demandes d'autorisations d'urbanisme (Demande Préalable – Permis de Construire – Permis de Démolir) sous forme numérique.

Pour cela, vous devez vous rendre sur le site gnau.lillemetropole.fr

Collecte des déchets ménagers - Voir le site de la M.E.L.

Depuis le 19 décembre, la M.E.L. a installé deux Points d'Apport Volontaire (PAV) dans la Commune la première rue de la Chapelle, face à la plaine de jeux, la seconde rue Bertha, sur le parking de la Pommeraie Les bouteilles et bocaux en verre doivent y être déposés (sans bouchon ni couvercle).

Le reste des déchets est ramassé par la Société DEVERRA :

Les emballages recyclables (couvercle jaune) : lundi à partir de 14h (voire le soir)

Les biodéchets (couvercle vert) (sans sac plastique) : mercredi à partir de 14h (voire le soir)

Les sacs d'ordures ménagères (couvercle gris) : mercredi à partir de 14h (voire le soir)

Les autres déchets doivent être portés à la déchetterie (muni de votre carte déchetterie)

Plantation des arbres - Taille des haies - Chardons

Pour le respect et le bien-être de nos voisins

Toute plantation ne doit pas dépasser 2 m de hauteur si celle-ci est placée à 0,50 m de la clôture.

Toute plantation supérieure à 2 m de hauteur doit se situer au-delà de 2 m de la clôture.

Cette réglementation s'applique aux plantations tant celles donnant sur la voie publique que celles entre voisins. Dans certains lotissements, voir le cahier des charges, cette réglementation peut être encore plus restrictive.

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin au niveau de la limite séparative. Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice, même si l'élagage risque de provoquer la mort dudit arbre.

Dans le cas d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.

L'arrêté préfectoral du 8 juin 2004 vous est rappelé :

Vous avez l'obligation de procéder à la destruction du chardon des champs, sur les terrains dont vous êtes propriétaires. Cette espèce est reconnue nuisible et est un véritable fléau pour l'agriculture.

Pour être efficace, elle doit être effectuée au printemps ou au début de l'été.

Brûlage à l'air libre

Cette situation porte atteinte à la salubrité publique et constitue une infraction à l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental qui stipule que « Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit ». Il s'agit des déchets ménagers, des déchets provenant des collectivités et des déchets de jardin.

Lutte contre les bruits de voisinage - aboiements

Nous vous rappelons notre arrêté municipal du 15 avril 2002, à savoir :

- Article 1 : Toute personne physique ou morale utilisant, dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils de quelque nature qu'ils soient (industriels, agricoles, horticoles...) susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ses travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée les dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.
- Article 2 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... ne peuvent être effectués entre 20 heures et 7 heures et toute la journée les dimanches et jours fériés.
- Article 3 : En cas de non-respect des conditions d'emploi homologué de matériels d'équipements de quelque nature qu'ils soient, d'engins ou de véhicules, sur la voie publique ou les propriétés privées, il pourra être ordonné, en cas d'urgence, de cesser immédiatement les nuisances, sans préjudice des sanctions pénales qui pourraient éventuellement s'appliquer.

- Article 4 : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée.
- Article 5 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (collier anti-aboiement...).

Nos amis les bêtes - Quelques règles élémentaires à respecter

Vous aimez vos animaux et en possédez un ou plusieurs.

Vous en êtes responsables.

Votre animal doit obligatoirement être tenu en laisse toute la durée de sa promenade.

Vous devez ramasser ses petits cadeaux (un sac suffit).

Les riverains et les promeneurs n'ont pas à subir les déjections de votre animal !

Veillez à ce que votre animal (notamment votre chat) reste dans votre propriété afin de respecter la tranquillité de votre voisinage.

- Déclaration des chiens dangereux :

Vous possédez ou envisagez d'acquérir un chien classé en 2ème catégorie ou en 1ère catégorie, vous avez des obligations.

Vous devez :

- Pouvoir faire vérifier son identification par tatouage ou puce électronique à tout moment ;
- Être titulaire d'un permis de détention.

La délivrance de ce permis de détention par le Maire de la Commune de résidence est conditionnée à la présentation de justificatifs d'identification, de vaccination contre la rage, d'assurance responsabilité civile, de stérilisation (pour la 1ère catégorie), d'attestation d'aptitude en suivant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents, et l'évaluation comportementale. Les références du permis de détention doivent être mentionnées dans le passeport pour animal de compagnie délivré par le vétérinaire.

- Les nuisibles :

Nous rencontrons une recrudescence de nuisibles sur la Commune.

Afin d'éviter la multiplication de ces nuisibles, nous vous rappelons le règlement sanitaire départemental - recueil des actes administratifs - n° 6 bis - mars 1985 en son article 120 stipule :

« Il est interdit de jeter ou de déposer en tous lieux... des graines ou toute nourriture susceptible d'attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats et les pigeons...

La même interdiction est applicable lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage, d'arrêter les rongeurs ou de compromettre les parterres et plantations...

Toutes mesures doivent être prises pour empêcher que la pullulation de ces animaux soit susceptible de causer une nuisance ou un risque de transmission de maladies à l'homme ou à l'animal... »

Tu as entre 16 et 18 ans et tu souhaites passer ton permis ? La commune te le finance !



La municipalité veut encourager le mérite et faciliter l'avenir de nos jeunes : en contrepartie de 5 semaines de services d'intérêt général pour le village réparties dans l'année (espaces verts, aide au personnel municipal, aide aux personnes...), la commune prend en charge l'intégralité du financement de ton permis de conduire.

C'est le cas de Bryan, un jeune englosien de 17 ans motivé qui s'engage auprès du personnel municipal et qui finance son permis par ses activités d'aide à l'entretien des espaces verts du village.

Si toi aussi tu es intéressé(e) et motivé(e) ou si tu veux plus de renseignements, adresse toi à la mairie. Tu pourras ainsi échanger avec les responsables du projet et connaître les modalités de constitution du dossier.

À très vite !



Mairie d'Englos
22 rue Paul Procureur
59320 Englos
Tél : 03 20 50 43 73
Mail : mairie@englos.fr

Horaires d'ouverture
Mardi de 09h15 à 12h15 et de 16h30 à 18h30
Mercredi de 09h15 à 12h15
Jeudi de 09h15 à 12h15
Vendredi de 09h15 à 12h15

Accompagnement et conseils en informatique

à destination des aînés

Vous avez besoin d'un conseil pour une démarche en ligne ou d'un accompagnement pour utiliser votre ordinateur ?

La médiathèque vous offre ce service

(sur votre ordinateur, tablette, smartphone, ou sur un matériel informatique mis à votre disposition).

*Le mardi de 10h à 12h
Le mercredi de 9h30 à 12h et de 15h30 à 18h30
Le jeudi de 10h à 12h*



Pour toute information concernant la commune, rendez-vous sur le site de la commune !



englos.fr

Pour notre **sécurité** et vos **informations**, inscrivez-vous sur **Voisins Vigilants** et **MesAlertes.fr**



Le Relais Petite Enfance Wepp'iti toujours au rendez-vous en 2024 !

Le relais petite enfance est un service gratuit qui accompagne l'ensemble des professionnels de la Petite Enfance et les familles dans leur quotidien. Il propose des ateliers d'éveil à destination des enfants accueillis par des assistantes maternelles et/ou gardes-à-domicile, des temps de professionnalisation, de l'accompagnement administratif et des soirées thématiques.

Pour les familles, le RPE vous accompagne dans vos recherches de mode d'accueil et dans vos démarches administratives.

Quel programme pour 2024 ?

2024 promet d'être riche avec un programme varié pour les professionnels de l'accueil à domicile : propositions de formations, des temps professionnels avec de nombreux échanges entre pairs... Les thématiques qui seront abordées cette année seront la communication, la créativité et l'accompagnement dans l'écriture du projet d'accueil.

Les enfants ne seront pas en reste avec de nombreux accueils collectifs en lien avec le projet pédagogique : « Accueille-moi tel que je suis avec mes besoins et mon histoire » mais aussi des sorties pédagogiques aux loups de la Vangerie et à la ferme aux savoirs-faires...

Côté Pratique

Relais Petite Enfance Wepp'iti

Coline Delannoy, Educatrice de jeune enfant

Tél. : 06 64 72 26 84

Mail : ramweppiti@innovenfance.org

Atelier d'éveil : Salle du conseil

Mairie d'Englos

1 vendredi sur 2



Médiathèque

2023 en quelques chiffres :

2131 visiteurs

7249 prêts

77 animations

64 nouveaux inscrits



Beaucoup de nouveautés pour cette nouvelle année !

Après une semaine de fermeture fin janvier 2024... ils sont prêts !

Un nouveau logiciel professionnel ainsi qu'un nouveau site internet sont opérationnels.

Vous pouvez retrouver le nouveau site internet de la médiathèque ici :

<https://mediatheques-ennetieres-englos.c3rb.org/>



La Médiathèque en ligne : imaginée et portée par la Métropole Européenne de Lille, la Médiathèque en ligne est un nouveau service disponible sur internet ; un service ouvert à tous, gratuit, partout, 7 jours sur 7 et 24h sur 24 ! Il suffit d'être abonné à la médiathèque d'Englos ou d'Ennetières-en-Weppes.

Lire la presse, regarder un film en famille ou se former au code de la route, avoir un cours d'italien, de cuisine ou de yoga... c'est désormais possible gratuitement avec La Médiathèque en ligne ! N'hésitez pas à venir vous renseigner directement en médiathèque.



De nouveaux horaires : ouverture au public supplémentaire le samedi de 14h à 17h !



MÉDIATHÈQUE

ENGLOS

N'hésitez pas à consulter le site internet : <https://opac-x-englos-ennetieres.biblix.net/>

la page Facebook : <https://www.facebook.com/PageMediathequeEnglos/>

la page Instagram : <https://www.instagram.com/mediatheque.englos/>

pour être au courant des dernières actualités !



Horaires :

Mardi 16h-18h30

Mercredi 9h30-12h / 15h30-18h30

Vendredi 16h-18h30

Samedi 10h30-12h30 / 14h-17h



Contact :

mediatheque@englos.fr / 03 20 50 73 00



Englos : un moment d'échanges lors de la remise des colis aux aînés

